



Compte-rendu de réunion : vendredi 19 novembre 2012

Présents : Véronique, Sylvain, Alexandra, Marie Luce, Sylvie, Eric, Olivier, Patrick, Thierry Dr

Excusé :

Invités : Thierry Daveau.

Ordre du jour :

- Finances
- Addendum au règlement intérieur
- Voyage en Egypte - Audierne
- Divers

- **Finances** :

Suite aux rentrées d'argent qui s'annoncent difficiles et en baisse cette année et vu les pertes financières de ces dernières années, une réflexion s'est imposée de trouver des solutions pour améliorer les finances du club mais surtout de les diminuer afin d'envisager un avenir financier serein.

Charges fixes (environ 6500€)

- Carrière avec une augmentation de 2 à 3% par an
- Journée TIV : visite annuelle avec repas du midi pour entretenir la convivialité et remercier les bénévoles qui permettent de réaliser les contrôles sur la journée (pour mémoire... il y a 17 ans il fallait 3 jours).
- Requalification blocs : Un tri doit être fait ; De plus, au vu du différentiel licenciés/blocs, certains de ces derniers pourraient ne pas être présentés à l'homologation à la date anniversaire. Ce qui équivaut à un gel temporaire et salvateur financièrement.
- Tampons, la requalification serait cette année... à confirmer. La charge incombe pour moitié au CSAS, le solde pour la ville. Thierry Daveau se renseigne auprès de Bernard Poilpré de la date exacte.

Charges variables

- L'hiver il n'y a pas d'intérêt à laisser les bulleurs en action, les bactéries ne travaillent qu'à une certaine température ; L'arrêt représente une économie substantielle. La proposition d'arrêter les compresseurs au HSMA a été acceptée.
- Les préparants N3 régleront outre leurs plongées, celles des encadrants divisées par le nombre d'élèves. Une avance de 100€ sera demandée pour fidéliser les élèves à cette formation qui demande une organisation soutenue et une disponibilité des encadrants. Sur cinq élèves inscrits, l'année dernière, un seul a été assidu.
- Fosse de chartres... ou d'ailleurs : Dispendieux notamment pour les adultes, pourtant sacrément utile pour les formations (conditions optimales).
- Animation en eau vive localement : Thierry Da se renseigne. Une participation CODEP peut être ?

Résultat prévisionnel budgétaire à ce jour. - moins 1500€ ; Projection avec 100 licenciés – plus 4000€ ...

Conclusion : recrutement. Plus de licenciés, plus de finances, plus de marges de manœuvre.

CNDS - Nos couleurs sont défendues et cela fort bien par Monique Huron ; Malgré tout, cette année sur fond de crise, les subventions baisseront d'environ 5%.

Sylvie a reçu les codes d'accès aux comptes à la Caisse d'Epargne ce qui lui permet de réagir en « live ».

• **Addendum au règlement intérieur :**

Cet addendum est une annexe et non une modification du règlement intérieur et peut donc être traité au sein du CD.

Il a été élaboré suite aux différentes remarques (certes pertinentes dans l'ensemble) de certains adhérents. Il permet d'entériner par un écrit qui servira, aux comités directeurs futurs, à appliquer ou à faire appliquer les décisions de leurs prédécesseurs.

L'addendum en l'état n'est pas accepté par l'ensemble du CD, il a été modifié en tenant compte des remarques des uns et des autres (CD et membres extérieurs du CD), ainsi, il sera présenté et expliqué lors de la prochaine réunion de la commission technique, qui aura lieu le lundi 3 décembre 2012, avec les encadrants présents.

Points abordés :

- Participation entretien blocs :

Participation des propriétaires de bloc aux dépenses de requalification de leur matériel.

Malgré quelques explications de texte, le différent subsiste. La réunion de la commission technique du 3 décembre, avec le bureau et les encadrants, reprendra cette discussion. Ce devrait être un moment privilégié pour mettre à plat les divergences.

Proposition de convention entre la commission matériel du CSAS et le propriétaire du bloc (très bonne idée de P Lopinot, les droits et devoirs de chacune des 2 parties doivent être clairement inscrits).

Il est important de rappeler que toutes personnes souhaitant activement s'investir dans une commission peut le faire sur simple demande, par mail par exemple, au responsable de la commission concernée. Ce dernier préviendra le CD.

- Délivrance carte CMAS :

Proposition que les cartes CMAS d'une dizaine d'euros unitaires soient désormais à la charge du diplômé et non plus du club ; Hormis les cartes pour Niveau I et niveau II.

- Formations des cadres :

Le club prend en charge en totalité ou en partie le coût de la formation de ses cadres dans les conditions définies chaque année par le comité directeur en échange de participer à l'encadrement du club durant 3 années. A défaut les sommes attribuées et votées au sein du comité directeur chaque année se seront pas remboursées aux cadres non actifs.

Contribution pour chaque cadre :

Niveau d'encadrement	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
E2	100	100	100
E3	400	400	400
E4	500	500	500
TIV	40	40	40

Ces contributions ne remplacent en rien les réductions accordées chaque année en tant que membre actif au sein du C.S.A.S.

- Entraînement piscine :

Les nageurs ne peuvent et ne doivent se mettre à l'eau qu'à partir du moment où il y a un DP !!!

- Sorties mer et autres :

Sur décision commune du DP CSAS et des encadrants bien sûr, dans le cas où le nombre d'encadrants est supérieur au nombre d'encadrés, en tenant compte des conditions de plongées, du respect de la sécurité imposée par la FFESSM, du niveau de plongeurs et de leurs prérogatives, il est proposé, sur les 2 sorties importantes du club (Egypte ou Marseille en avril, Audierne ou autre à la Pentecôte) de répartir le coût des plongées des encadrants supplémentaires sur l'ensemble des encadrants qui voudraient participer à l'encadrement. Cela pourra aussi permettre à certains plongeurs de plonger en autonomie pendant le séjour.

Pour toutes les autres sorties faites en dehors de celles-ci et dans le cadre des formations, le coût des plongées des encadrants sera reparti entre tous les encadrés.

- Membres du comité directeur :

Mettre par écrit ce qui a été appliqué depuis quelques mandats de président : Elu pour trois mandats consécutifs soit 3 ans.

Quant aux membres : Elus par tiers tous les trois ans pour pas plus de trois mandats consécutifs.

• Voyage en Egypte – Audierne :

- EGYPTE :

Voyage organisé par Michel Majoube, suivant les conditions politiques (prévu à sharm el check, mais revenu sur Safaga, feuille d'inscription à l'affichage)

- AUDIERNE :

Même club de plongée et même gîte que les années passées avec une augmentation de 10 €/ personne, pour amortir le gîte s'il n'est pas plein + le cout des cuisiniers (couchage et nourriture 172.00 €)

• Divers :


- Invitation plongeur à la carrière :

Le prix de la plongée "invité" à la carrière passe de 5 à 10 € (à rajouter dans l'addendum)

- Administration :

Le compte rendu des réunions du comité directeur sera publié sur le site du CSAS (www.csas.fr).

La présidente
Véronique Nolière



Le secrétaire
Thierry Drou

